





Dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire

la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

en partenariat avec

la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,

les communes d'Annay, d'Estevelles, de Meurchin, de Pont-à-Vendin, de Vendin-le-Vieil et de Wingles,

lance un

APPEL A CANDIDATURES POUR UNE RÉSIDENCE-MISSION PLURIDISCIPLINAIRE « PAYSAGES INVISIBLES »

Exploration artistique et sociologique des rapports aux paysages sur le territoire labellisé « Pays d'art et d'histoire » de l'agglomération de Lens-Liévin

1. Cadre et contexte:

Depuis 2008, le territoire de Lens-Liévin appartient au réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire. Attribué par l'Etat représenté par le préfet de région, le label Pays d'art et d'histoire qualifie les territoires, communes, ou regroupement de communes qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de médiation et de valorisation de l'architecture et du patrimoine. A ce titre, l'agglomération de Lens-Liévin mène un projet cohérent de mise en valeur et de sensibilisation à la qualité du cadre de vie. Le développement d'actions favorisant l'appropriation par les habitants des paysages, de l'architecture et de leur cadre de vie constitue le cœur de ses missions.

Le présent projet de résidence « Paysages invisibles » prend place dans le cadre de la saison exceptionnelle élaborée par l'agglomération pour célébrer ses 15 ans de labellisation « Lens-Liévin Pays d'art et d'histoire » en 2023. Autour d'une programmation consacrée à la mise en valeur de la diversité des paysages du territoire, visites, projets exceptionnels avec le jeune public, temps forts, interventions artistiques ponctuelles ou résidences viendront rythmer le quotidien des habitants. Tout au long de cette année, avec tous les publics (jeune public, publics spécifiques, habitants et visiteurs), et dans toute forme que prend son action (visite, atelier, temps fort, etc.), l'équipe du Pays d'art et d'histoire s'appuie sur la lecture de paysages comme méthode privilégiée de médiation.

La présente résidence s'inscrit également dans la continuité de l'année 2022, marquée par les célébrations du 10^e anniversaire de l'inscription (30 juin 2012) du Bassin minier Nord-Pas de Calais sur la prestigieuse Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que "Paysage Culturel Evolutif vivant" en raison de sa Valeur Universelle & Exceptionnelle. Sur les 353 éléments intégrés au périmètre Patrimoine mondial, 104 se situent sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et 9 sur le périmètre retenu pour la résidence.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL), en partenariat étroit avec la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France et en collaboration avec les partenaires de territoire, souhaite s'engager dans une expérimentation artistique et culturelle prenant la forme d'une résidence-mission pluridisciplinaire à l'attention d'un à deux artistes ou d'un collectif afin de questionner la notion de « paysage culturel », l'évolution des paysages et des rapports des habitants au(x) paysage(s).

Principe de la résidence

La présente résidence s'appuiera **sur le cadre d'une résidence-mission type ART** (Artiste Rencontre Territoire) pour provoquer la rencontre entre les disciplines, les artistes, les professionnels et les habitants.

La résidence-mission repose sur la disponibilité des artistes intervenants, positionnés de manière centrale sur le périmètre identifié, pendant une durée significative. Ils doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

La résidence-mission se démarque d'une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ou commande d'œuvre ou de travaux. Pour les intervenants, il s'agit, outre de faire découvrir et

partager un univers artistique, des savoir-faire et des compétences, de s'engager dans une démarche d'expérimentation aux côtés des partenaires du projet à des fins de médiation, contribuant à donner à voir et à comprendre de leur démarche de recherche ou de création et des patrimoines du territoire retenu pour la résidence.

Par ailleurs, la présente résidence-mission est à distinguer des résidences-missions menées dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (CLEA) à l'œuvre sur le territoire, piloté par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et prioritairement adressé aux 3-25 ans. **L'approche, la méthodologie et les attendus sont complémentaires de ceux du CLEA**.

2. A propos du présent appel à candidatures :

Progressivement façonnés, contraints par l'action de l'homme et en perpétuelle mutation, les paysages urbains, ruraux, de friche, ne sont pas toujours aisément lisibles. Des éléments apparaissent et disparaissent, dont les traces et vestiges sont difficilement perceptibles. La compréhension des éléments qui ont composé et composent un paysage, des interactions entre l'homme et son environnement, est pourtant essentielle pour imaginer demain et s'approprier les mutations.

A la croisée des villes d'Annay, Pont-à-Vendin, Meurchin, Wingles, Estevelles et Vendin-le-Vieil s'écoule le canal de la Deûle. De tout temps, cette rivière a joué un rôle stratégique majeur, avec un pic d'aménagements, d'activités et d'échanges pendant l'épisode industriel dont il ne reste aujourd'hui que d'infimes vestiges. Les infrastructures industrielles – usines, carreaux de fosse, rivages, etc.- ont presque intégralement disparu. Aujourd'hui, la Deûle fait l'objet d'une réappropriation progressive dans un paysage en perpétuelle évolution. En effet, ce canal constitue un axe structurant de la Chaîne des parcs, schéma stratégique d'espaces de nature et de loisirs conçu par le paysagiste Michel Desvigne, partagé par l'agglomération de Lens-Liévin et les territoires voisins de Béthune-Bruay et Hénin-Carvin. Il est enfin un lien paysager et physique avec la Métropole lilloise voisine, et ses berges sont le support de l'itinéraire cycliste européen Eurovélo5, qui connecte et permet de relier notamment le Louvre-Lens en vélo.

Au fil du canal, la résidence se présente comme une exploration des paysages (ceux d'hier, d'aujourd'hui et de demain) à la fois culturelle, artistique, écologique et scientifique. Par le croisement des disciplines (patrimoine, paysagisme, architecture, géographie, environnement, nature, sciences humaines) et la multiplication des points de vue. Au sens propre, comme au sens figuré, la résidence interrogera avec les publics *les invisibles* du paysage: le disparu (bâti, paysager, etc.), sa mémoire (traces et vestiges), et son devenir comme espace des possibles et d'imaginaire pour chacun. Elle explorera les rapports aux paysages ainsi que le lien entre mémoire, présent et fiction pour inviter les publics à rêver, se saisir et co-construire les espaces de demain. Par le biais de l'expérimentation, elle permettra de faire émerger un ou des matériaux qui favoriseront l'appropriation par les habitants et contribueront à enrichir les propositions de médiation.

Quelle connaissance et quelle perception les habitants détiennent-ils des paysages de leur environnement quotidien, de leur « paysage d'appartenance » ? individuellement et collectivement ? Quels sont les repères de chacun dans son environnement ? Comment donner à

comprendre au public l'évolution d'un paysage? Comment évoquer le disparu en lien avec le présent? Comment s'appuyer sur le disparu pour stimuler la fabrique de demain?

Pour explorer ces questions, un à deux artistes ou un collectif sont ainsi recherchés. Il est particulièrement souhaité que leur démarche et leur travail s'inscrivent à la croisée des domaines suivants: patrimoine et architecture, paysagisme, environnement et sciences humaines.

Le choix du thème opère des liens étroits avec les dynamiques d'aménagement urbain et paysager (Chaîne des parcs, véloroutes, réhabilitation de friches, etc.) ainsi que les manifestations existantes portées par les acteurs du territoire sur le périmètre retenu de la résidence et à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération (voir « Partenariats »). La résidence-mission pourra notamment faire écho et profiter de la dynamique de médiation générée par le Louvre-Lens, acteur culturel de premier plan, dans le cadre de son exposition temporaire « Paysages » présentée de mars à juillet 2023. (Pour plus d'informations concernant l'exposition du Louvre-Lens et son programme d'activités : https://www.louvrelens.fr/exhibition/paysages/).

Par ailleurs, le Pays d'art et d'histoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin porte, en parallèle de la résidence, un projet de partenariat avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAPL) pour interroger cette notion de « Paysages invisibles » d'un point de vue sociologie et anthropologique, et imaginer des méthodes d'investigation innovantes, ouvertes sur d'autres champs disciplinaires, prenant appui sur l'action culturelle et artistique. La rencontre des enseignants-chercheurs conviés sur le territoire avec les intervenants (artiste(s), compagnie ou collectif) contribuerait à nourrir la démarche expérimentale portée tant par la résidence-mission que dans le cadre du partenariat.

Enfin, la résidence s'inscrit, par sa thématique, au croisement des ambitions et missions du service Culture et Patrimoine de la CALL : label Pays d'art et d'histoire, Contrat territoire lecture, éducation artistique et culturelle, éducation aux médias.

Enjeux et objectifs

De manière générale, la valeur historique et patrimoniale du cadre de vie est assez largement méconnue des habitants du territoire de l'agglomération. Il en va de même de la trajectoire contemporaine du territoire : « territoire en mouvement », « territoire en transition », « territoire phœnix » ou encore « territoire en métamorphose » sont autant d'expressions qui font le quotidien des habitants dans le cadre des projets d'aménagement urbain et paysager menés sur le territoire sans que leur sens et les valeurs qu'elles véhiculent soient bien connues et lues. La compréhension et l'appropriation de cette dynamique de changement reste largement à renforcer.

Il s'agit donc, par l'enrichissement d'un regard artistique, la rencontre, l'expérimentation et le partage d'expériences avec les publics de changer le regard et d'enclencher les conditions d'un processus d'appropriation positive des valeurs paysagères, patrimoniales et historiques du territoire.

La résidence s'adresse à tous les **habitants** de l'agglomération de Lens-Liévin avec un intérêt particulier pour les habitants des communes situées le long de la Deûle: Annay, Estevelles, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil et Wingles. En étroite collaboration avec l'équipe du label Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin et les partenaires, le ou les artistes ou collectif pluridisciplinaire retenus veilleront à la **mixité générationnelle** et à la rencontre avec les habitants éloignés des pratiques et des structures culturelles.

La résidence pluridisciplinaire se structure autour de 3 axes :

- > **Confronter les approches et les possibles**, expérimenter, travailler le sensible et les irrationnels sur des espaces en mutation
- > **Explorer les rapports aux paysages**, aux aménagements contemporains et à la nature / l'environnement en jouant sur les notions de visible et d'invisible
- > **Stimuler l'appropriation** du cadre de vie et de l'environnement paysager par les publics.

Elle devra notamment permettre de :

- Révéler aux habitants les qualités historiques et patrimoniales de leur cadre de vie, interroger leur « territoire d'appartenance », leur connaissance de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO, les sensibiliser à sa valeur universelle et exceptionnelle (VUE);
- **Favoriser la mobilité des habitants** (physique et virtuelle) sur le territoire, ailleurs dans le Bassin minier et plus généralement élargir les horizons et favoriser l'ouverture au monde ;
- **Générer la rencontre entre les habitants** de tous horizons ;
- Sensibiliser les habitants aux grands principes et moteurs de la transformation du territoire afin de leur permettre de **s'impliquer** dans son évolution à l'avenir ;
- Faire émerger un ou des matériaux favorisant l'appropriation et venant enrichir les actions de médiation.

Pour atteindre ces objectifs, la présence des artistes est attendue sur 12 semaines non consécutives, à répartir entre juin et décembre 2023 dont 1 semaine d'immersion sur le territoire et de sensibilisation à la thématique et aux enjeux de transformation du territoire.

Pour y parvenir, ils pourront compter sur le savoir-faire de l'équipe Pays d'art et d'histoire et plus largement du service Culture & Patrimoine de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin ainsi que sur l'appui des six communes partenaires, des acteurs du champ socio-culturel et du monde associatif déjà en action sur le territoire.

Attendus

Considérant les enjeux et objectifs de cette résidence ainsi que les éléments de contexte dont il est fait part dans les § 1 et 3 du présent appel à candidatures, il est attendu que le ou les artistes/collectif retenus s'engagent, à travers leur démarche de création et de recherche, à accompagner les habitants afin de développer leur curiosité sur leur environnement bâti, naturel, néo-naturel, etc., avec un intérêt particulier pour les éléments du Bien inscrit au patrimoine mondial (cités, cavaliers, terrils, etc.).

Les intervenants (artiste(s), compagnie, collectif) pourront participer et s'appuyer sur les actions de l'équipe du label Pays d'art et d'histoire et des partenaires : visites guidées, événements, projets

d'aménagement etc., et initier avec eux des actions singulières avec les habitants, prétexte à expérimentation. Des expérimentations croisées avec l'équipe Pays d'art et d'histoire sont expressément attendues, en lien notamment avec l'approche sociologique développée avec l'ENSAPL. Le Pays d'art et d'histoire s'attachera à organiser des interventions ponctuelles de professionnels et chercheurs en sciences humaines et sociales sur la thématique de la résidence afin de nourrir les artistes, de multiplier les approches et les modes de faire et de susciter le travail en transversalité. Il est attendu des candidats retenus, artiste(s), compagnie ou collectif, d'imaginer des passerelles entre les projets, les interventions et les manifestations, de générer des synergies entre geste artistique, savoir-faire professionnels et méthodologie de recherche.

Le travail mené fera l'objet d'une sortie de résidence à l'issue du projet et de restitutions-étapes in situ, individuelles ou collectives, en fonction des dynamiques locales.

Par ailleurs, compte-tenu des publics ciblés, la capacité des intervenants à aller à la rencontre des publics hors des groupes captifs pré-constitués, à aller au-devant des habitants et des partenaires sera particulièrement appréciée. Le collectif ou les artistes retenus s'attacheront à présenter une méthodologie et des propositions précisant les articulations possibles avec le territoire, ses habitants, son histoire, ses projets en cours.

• Transition écologique

Le présent appel à candidatures encourage les artistes à interroger leurs pratiques, leurs modes de production et les processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques à l'aune de la transition écologique. Il les invite à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale et environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc.;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

3. Territoire d'action, partenaires & pilotage

Territoire d'action

Le périmètre retenu pour la résidence se situe sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) :

Créée en 1999, elle regroupe 36 communes pour 242 645 habitants sur une superficie d'environ 240km². La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est également membre du Pôle Métropolitain de l'Artois aux côtés des communautés d'agglomération d'Hénin-Carvin et de Béthune Bruay Artois Lys Romane.

Depuis 2008, le territoire de l'agglomération appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire (VPah). Situé entre la plaine agricole de la Gohelle et les collines de l'Artois, au cœur du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais inscrit sur la prestigieuse Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, le territoire compte une grande diversité de patrimoines et de paysages : héritage minier, sites de mémoires de la Première Guerre mondiale, architecture et urbanisme de la Reconstruction, cœurs ruraux, projets contemporains structurants et innovants.

Afin de faire plus ample connaissance avec le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, la diversité du patrimoine du Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin et les missions d'un Pah : https://www.agglo-lenslievin.fr/

https://vpah-hauts-de-france.fr/territoires/lens-lievin/.

Pour plus d'informations concernant le Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial : https://www.bassinminier-patrimoinemondial.org/

En mai 2016, l'agglomération a défini le cadre et les objectifs de sa compétence culture. Elle s'emploie au déploiement d'une riche programmation d'événements valorisant le cadre de vie l'histoire et l'architecture du territoire, soutient le musée du Louvre-Lens, Culture Commune, scène nationale du bassin minier, les centres culturels et les manifestations d'intérêt communautaire, et accompagne le développement d'équipements culturels structurants.

Les principaux axes du projet culturel de l'agglomération sont :

- **La préservation et la valorisation du patrimoine** dans le cadre du dispositif Pays d'art et d'histoire;
- **La lecture publique** à l'appui d'un Contrat Territoire Lecture visant à structurer le réseau d'équipements de lecture publique et à favoriser le développement des publics ;
- **L'éducation artistique et culturelle** notamment au travers de la mise en œuvre d'un Contrat local d'éducation artistique ;
- L'éducation à l'image et au numérique.

L'agglomération est également engagée et compétente dans les domaines suivants :

- Gestion de la ressource en eau
- Transition écologique et protection de l'environnement
- Mobilité
- Aménagement
- Cohésion sociale.

Le périmètre d'intervention de la résidence :

La résidence « Paysages invisibles » prend place le long du canal de la Deûle au nord-est du territoire de l'agglomération.

La Deûle prend sa source au cœur des collines de l'Artois, à Carency, toujours sur le territoire de l'agglomération et pénètre à Souchez dans la plaine de Lens où elle est connue sous le nom de Souchez. Canalisée à partir de Lens, la rivière s'oriente ensuite vers le Nord-Ouest à Courrières où elle devient la Deûle et pénètre alors le périmètre de résidence, s'écoulant du sud vers le nord. Elle traverse ainsi six communes de l'agglomération: **Annay, Estevelles, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil et Wingles.**

Réunies autour de l'axe structurant de la rivière, ces six communes partagent un (des) paysage(s), une histoire, des héritages communs. L'épisode industriel a modifié en profondeur ce paysage et les usages d'une rivière inchangés (ou presque) depuis plusieurs siècles. L'arrêt brutal de l'activité minière à la fin des années 1980 et la disparition des infrastructures ont de nouveau bouleversé ce territoire en quête d'appropriation, de nouvelles histoires et de nouveaux usages. Ces évolutions se traduisent par une grande diversité d'éléments bâtis, naturels et néo-naturels formant un cadre de vie unique, objet et support de la résidence.

→ Présentation de chaque commune, situation géographique et liste des éléments patrimoniaux et naturels à retrouver en annexe 2.

Partenaires

Partenaires principaux:

- Les villes d'Annay, Estevelles, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil et Wingles;
- La Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France.

Autres partenaires:

- La Mission Bassin Minier: outil d'ingénierie de développement et d'aménagement du territoire, la Mission Bassin Minier est la structure qui, en étroite collaboration avec les services de l'Etat, a la responsabilité de la gestion de l'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial.
- Le LACTH, laboratoire de recherche de l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille: créé en 2005, le LACTH conduit des activités scientifiques pluridisciplinaires et s'implique dans des formats de recherche innovants dans quatre domaines: conception, territoire, histoire et matérialité;
- Le Pôle métropolitain de l'Artois: syndicat mixte associant trois communautés d'agglomération (Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune-Bruay Artois Lys Romane) et le Département du Pas-de-Calais ayant pour objectif de faire converger l'action de ses membres dans différents domaines: aménagement urbain et paysager, développement économique et formation, développement culturel et social;
- Structures, acteurs du champ socio-culturel et du monde associatif :
- → liste détaillée des partenaires et acteurs de territoire à retrouver en annexe 3.

Pilotage et accompagnement :

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est l'opérateur principal de la résidence dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire. Elle s'adjoint l'appui technique des autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, notamment des six communes intégrées au périmètre de la résidence.

À ce titre, elle :

- accompagne les intervenants afin de les guider dans la découverte du territoire et des acteurs ;
- veille aux bonnes conditions de leurs séjours et de leurs travaux ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes et des partenaires ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, souhaitant s'associer aux actions;
- facilite les rencontres avec les acteurs du territoire et les habitants pour générer des temps participatifs et immersifs ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget...).

Un comité de pilotage technique, composé du service Culture & Patrimoine de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL), de la DRAC et de représentants des six communes partenaires assure la coordination générale et le suivi des différentes phases de l'action, ainsi que la communication. D'autres partenaires pourront intégrer de manière ponctuelle ce COPIL au cours de l'opération : Mission Bassin Minier, Pôle métropolitain de l'Artois, etc. Les services de la CALL compétents sur les sujets de l'eau, de l'environnement et de la cohésion sociale sont également amenés à apporter ponctuellement leur expertise.

Les partenaires principaux, pour leur part, s'engagent à proposer des pistes de travail et des projets pouvant servir d'appui aux objectifs de la résidence, à suivre les actions menées par le collectif-résident sur leur périmètre d'action, à participer aux initiatives transversales proposées tant par le collectif que les partenaires dans la limite de leurs moyens et compétences. Ils assureront, aux côtés de la Communauté d'agglomération des intervenants-résidents, la communication autour de la résidence. Ils pourront, selon les dynamiques locales, proposer des contributions volontaires en nature.

4. Calendrier et durée de la résidence :

La résidence se déroulera sur une durée de **12 semaines équivalant à 60 jours entre juin et décembre 2023.** Les candidats détermineront dans leur réponse des pistes de travail ainsi qu'une proposition de calendrier d'intervention sur le territoire. Les temps de présence et d'intervention pourront être différenciés entre le ou les artistes/collectif/compagnie intervenants. Il n'est pas exclu d'imaginer des temps d'intervention certains week-ends (samedi et/ou dimanche) selon les dynamiques locales.

La proposition doit nécessairement intégrer les phases suivantes :

- Une semaine de découverte/immersion (5 jours à répartir entre le 1^{er} et le 10 juin 2023)
 qui se traduira par :
- Un temps de médiation sur les patrimoines, les enjeux patrimoine mondial et l'évolution du territoire à destination des artistes retenus et des partenaires intéressés (1 jour minimum)
- Des temps de **découverte du territoire** afin de se familiariser avec le périmètre d'action et affiner la compréhension du cahier des charges (1 jour minimum).
- Des rencontres avec les partenaires, les équipes de professionnels et de recherche, et acteurs du champ socio-culturel en lien avec les habitants, tous invités à appréhender la recherche et la démarche artistique du ou des artistes ou collectif retenus. Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif, et peuvent déjà, être prétexte à expérimentation artistique.

Les partenaires et équipes rencontrées seront invitées à présenter, lors de ces temps de rencontre, leur propre contexte d'exercice, leurs démarches et projets en résonance avec la résidence pour favoriser l'émergence de dynamiques d'action pendant le temps de présence du ou des artistes/collectif intervenant sur le territoire.

Déploiement de la résidence

Au cours de cette phase de résidence **longue d'une durée de 55 jours, déployés de manière discontinue sur 20 semaines [à compter du 12 juin],** les artistes en lien avec les partenaires, les acteurs préalablement rencontrés et les divers intervenants mobilisés autour de la thématique (chercheurs en sciences humaines, professionnels du patrimoine et du paysage, etc.) se retrouvent afin d'élaborer la dynamique d'action culturelle, de médiation et les productions avec les publics. Les actions et productions résultant de ces rencontres pourront être participatives, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, annoncées.

Il convient de noter que la période ciblée est rythmée par de nombreux événements locaux et nationaux mobilisant les partenaires et acteurs : été culturel, journées européennes du patrimoine, journées nationales de l'architecture. Un temps fort dédié à la célébration des 15 ans de labellisation « Lens-Liévin, Pays d'art et d'histoire » se tiendra précisément entre les deux derniers événements cités ci-dessus, du 15 septembre au 15 octobre 2023. Il est attendu du ou des artistes/collectif retenus un temps de présence et un investissement marqués durant ce temps fort qui sera privilégié pour l'organisation de restitutions-étapes in situ, individuelles ou collectives.

Par ailleurs, la période identifiée intervient à la suite du CLEA 2022-2023 (artistes-résidents présents du 16 janvier au 29 mai 2023) qui sollicite en priorité le milieu scolaire. S'il n'est pas le public prioritaire de la présente résidence, le milieu scolaire pourrait être également mobilisé dans le cadre de cette expérimentation, à condition toutefois que l'approche reste complémentaire de celle du CLEA et dans un objectif de croisement des publics.

5. Conditions financières:

L'allocation de résidence pour un artiste/collectif est fixée à 9 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 18 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés.

L'allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

Les rencontres avec les partenaires, équipes de professionnels et acteurs du territoire, etc. susceptibles de déboucher sur :

des propositions d'actions de médiation démultipliée

des créations conjointes de « gestes artistiques » et recherches communes,

L'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations ;

La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'URSSAF du Limousin. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. Cette composante diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste, dans les lieux dédiés ou non, seront étudiées et également contractualisées avec la Communauté d'agglomération. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements ni d'accords directs avec des équipes et des équipements du territoire (notamment culturels) du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure. Dans le cas où un partenaire souhaiterait programmer une forme de diffusion lourde, un contrat de cession d'exploitation d'un spectacle proposé par l'artiste sera signé entre l'artiste et le partenaire.

Ce sont les contributions respectives de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France qui permettent cette hauteur d'indemnisation. Les partenaires de la résidence pourront, à leur convenance et dans la limite de leurs moyens, contribuer financièrement à des actions spécifiques.

Une convention cadre de résidence-mission spécifiant les engagements des parties est signée avant le début de la résidence-mission.

Les frais de déplacement de l'artiste ou du collectif sur le territoire d'action sont compris dans le salaire (sur la base d'un forfait). Les frais de déplacement du lieu de domicile de l'artiste ou du collectif au territoire de résidence sont pris en charge par la Communauté d'agglomération dans la limite de trois voyages aller-retour (sur la base du tarif SNCF seconde classe pour la France métropolitaine). Tout trajet supplémentaire domicile-territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste ou collectif. Les frais relatifs à l'hébergement de l'artiste ou collectif en résidence sont également pris en charge par la Communauté d'agglomération : un logement sur le territoire est mis à disposition.

6. Faire acte de candidature :

Les artistes, compagnies, collectifs intéressés par cet appel à candidature sont invités :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du paragraphe intitulé « Principe de la résidence » et du document intitulé « qu'est-ce qu'une résidence-mission ? https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale Ce texte fait office de cahier des charges et se veut à ce titre précis et descriptif;
 - à bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 3.1 du présent appel, intitulé « Territoire d'action ».

Ceci, afin de pouvoir faire acte de candidatures en parfaite connaissance de cause.

Si ces conditions sont remplies, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement et sous format pdf à l'adresse suivante :

paysdartetdhistoire@agglo-lenslievin.fr

(Objet du mail : résidence paysages invisibles / suivi du nom de l'artiste, du collectif)

La date limite d'envoi est fixée au **vendredi 17 mars 2023** inclus dernier délai.

Le dossier de candidature comprendra:

- une lettre de motivation :
 - → faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission ;
 - →montrant en quoi la démarche de l'artiste ou du collectif répond au projet;
 - → suggérant des éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation d'interventions participatives, de gestes artistiques en lien avec la problématique « paysages invisibles » ;
 - → proposant un fil conducteur permettant de créer du lien et du sens entre les différents partenaires et différentes interventions développées sur le territoire ;
- un curriculum vitae;

- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de sa démarche;
- Une liste des oeuvres / productions disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.
- Le numéro SIRET si l'artiste en dispose, ou les coordonnées de l'organisme de diffusion, opérateur économique qu'il choisira, la mention du statut de l'artiste.

Dans le cas où les candidats souhaiteraient enrichir cet envoi d'un support numérique ou d'un dossier papier pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, ils devront le préciser dans l'envoi électronique et adresser leurs pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

A l'attention de Madame Margaux DUTEIL, pôle Pays d'art et d'histoire 21, rue Marcel Sembat 62 300 LENS

Il est à signaler que suite à cet envoi, les supports physiques ne pourront pas être retournés, sauf dans le cas d'une demande expressément formulée par l'expéditeur.

Les candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires de la résidence. A l'issue du processus de pré-sélection, une audition des candidats présélectionnés, en direct ou à distance, peut être envisagée.

Ce comité de sélection appréciera :

Le CV des candidats ; la qualité artistique et sa résonnance avec les atouts du territoire est le critère le plus important.

Une attention particulière est accordée à l'importance des processus de travail, de recherche et de création.

L'expérience de médiation et la capacité à aller chercher des publics non-captifs.

La faisabilité technique.

Le comité de sélection sera alors en mesure d'annoncer les noms des artistes-résidents retenus autour du 10 avril.

7. Contacts:

Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin – Communauté d'agglomération de Lens-Liévin paysdartetdhistoire@agglo-lenslievin.fr

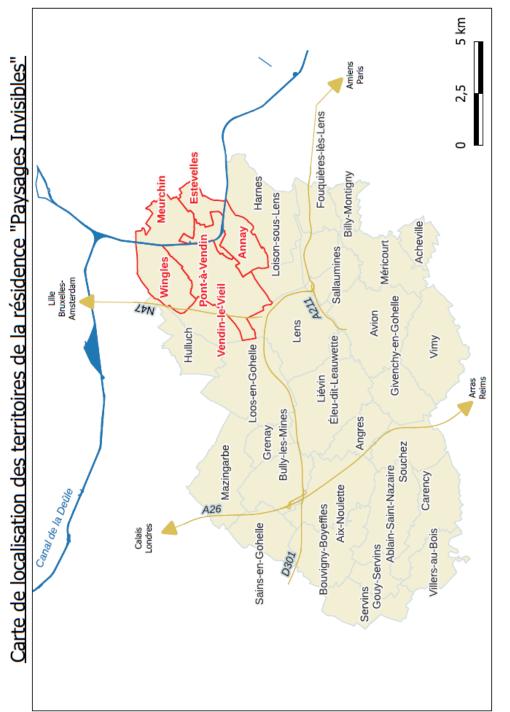
Margaux DUTEIL – Chef de projet Pays d'art et d'histoire mduteil@agglo-lenslievin.fr | 03 91 84 22 92 / 06 73 50 74 46

8. Annexes:

- Annexe 1 : Cartographie du territoire d'action et du périmètre d'intervention
- Annexe 2 : Présentation, situation géographique et liste des éléments patrimoniaux, bâtis, naturels et néo-naturels des communes de Wingles, Meurchin, Vendin-le-Vieil, Pont-à-Vendin, Annay et Estevelles
- Annexe 3 : Liste détaillée des partenaires et acteurs du territoire.

ANNEXE 1 : Cartographie du territoire d'action et du périmètre d'intervention de la résidence





Les territoires de la résidence : Annay, Estevelles, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil, Wingles

Canal de la Deûle

Axes autoroutiers

Les communes de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

ANNEXE 2 : Présentation des communes et liste des éléments patrimoniaux et naturels

1. Présentation des communes

- Annay:

La commune d'Annay comptabilise 4377 habitants et une densité de population de 1010,9 km² en 2019. Ces données sont consultables sur le site de l'INSEE à l'adresse suivante : <u>Dossier complet – Commune d'Annay (62033) | Insee</u>.

Le nom « Annay » fait référence à son implantation sur une zone humide et marécageuse, plantée d'aulnes, traversée dans sa partie nord par la Deûle. Aujourd'hui, le milieu naturel est aménagé en espace de pêche et de promenade. Des vestiges de la Grande Guerre (la tour du moulin, vestige d'une tour d'observation de la ligne d'Hindenburg) et des vestiges miniers (cavalier) composent le paysage annaysien.

Estevelles:

Circonscrit par les municipalités de Pont-à-Vendin, Meurchin et Courrières, se trouve le territoire d'Estevelles. La commune compte parmi les communes de densité intermédiaire selon l'INSEE avec 2039 habitants et une densité de population de 802,8 habitants au km² en 2019. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de l'INSEE: <u>Dossier complet – Commune d'Estevelles (62311) | Insee</u>.

Les traces de la Grande Guerre et de l'épopée minière y sont nombreuses. Le terril 98, issu de l'activité des fosses n°24 et 25 de la Compagnie des Mines de Courrières, accueille une faune et une flore variée, en raison notamment de son sommet tronqué. Avec sa cité pavillonnaire attenante et le cavalier qui le borde, il fait partie des éléments composant le bien Bassin minier Patrimoine mondial.

- Meurchin:

Meurchin compte 3 748 habitants en 2019. Fiche complète à retrouver sur le site de l'INSEE : <u>Dossier complet – Commune de Meurchin (62573) | Insee</u>.

La commune est traversée dans sa partie ouest par le canal de la Deûle. Territoire particulièrement marécageux, Meurchin se distingue par une richesse écologique importante : elle comprend plusieurs zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

Parmi les principaux lieux d'intérêts, on retrouve l'étang de la Briquette, ancienne friche industrielle de fabrication de briquettes qui jouxte le canal de la Deûle. Accolé au site, le marais communal appelé aussi marais des Ormeaux qui accueille principalement des pêcheurs.

- Pont-à-Vendin :

Pont-à-Vendin recense 3134 habitants, pour une densité de population de 1559,2 habitants au km2 en 2019 : <u>Dossier complet – Commune de Pont-à-Vendin (62666) | Insee</u>.

Le territoire formait un bassin d'emploi et d'effervescence autour de la Deûle durant l'exploitation minière très affecté par l'arrêt brutal de l'extraction. Néanmoins, de nouveaux usages témoignent d'une volonté de réappropriation de la Deûle et ses berges, comme la création de la gare d'eau inaugurée en 2016. Des éléments de ce passé actif subsistent : habitat ouvrier, hôtel de ville, etc.

La géologie du territoire, formée d'une craie réputée comme étant la plus pure d'Europe, donne naissance à la Cimenterie Vicat établie entre les communes d'Estevelles, Pont-à-Vendin et Meurchin. Le site aujourd'hui en friche dispose d'un grand potentiel de requalification. Son plan d'eau de 35 à 40ha revêt un grand intérêt écologique, notamment pour l'avifaune. Les anciens bâtiments sont un signal fort dans le paysage.

Vendin-le-Vieil:

Vendin-le-Vieil compte 8 479 habitants en 2019. Fiche INSEE consultable ici : <u>Dossier complet – Commune de Vendin-le-Vieil (62842) | Insee</u>. Ce territoire prend racine sur un ancien marais et possède un héritage minier remarquable. Parmi ces éléments singuliers, les friches d'anciennes fosses d'extraction n°8-8 bis et n°10 de la Société des Mines de Lens et leurs cités attenantes. Peu de traces persistent de la cokerie, de l'usine à Briquette, du lavoir, de la centrale électrique, des parcs de stockage, et de la station d'entretien des locomotives. La situation du territoire, proche du canal, en faisait un lieu privilégié pour le transport de charbon en péniche (quais de chargement et déchargement). Ces espaces aujourd'hui en friche disposent d'un fort potentiel de transformation, de requalification et de réappropriation.

Wingles:

Wingles est traversée par le val du flot de Wingles, un site naturel du Pas-de-Calais. Elle dispose également d'importantes zones urbanisées (densité de population s'élevant à 1 476,6 habitants au km²) et compte 8 756 habitants en 2019. <u>Dossier complet – Commune de Wingles (62895) | Insee</u>.

La commune bénéficie d'un ensemble de milieux à valeurs écologiques jouant le rôle de corridors biologiques entre espace naturel de la métropole européenne de Lille et la trame verte du Bassin minier du Pas-de-Calais. Elle comprend plusieurs zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF): terril, marais de Wingles, basse vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin. Le parc de Wingles et ses étangs d'affaissements sont aujourd'hui insuffisamment appropriés par les habitants. La commune compte également plusieurs cités remarquables par leurs caractéristiques architecturales et intégrées au périmètre du bien Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO: cité de la gare, cité du pont et cité des sports.

2. Liste non exhaustive des éléments patrimoniaux bâtis, naturels et néo naturels

Cette liste n'est pas exhaustive et sera complétée avec les partenaires et les habitants au cours de la résidence.

> Annay

- Marais
- La Tour du Moulin
- Cavalier n°51 c (tronçon Estevelles/Harnes)
- Gare d'eau
- Ancien chemin de halage

Estevelles

- Cité de la fosse n°24
- Cavalier n°51c (Tronçon Estevelles/Harnes)
- Terril 98

> Meurchin

- Le marais communal (Marais des Ormeaux)
- L'étang de la Briquette

> Pont-à-Vendin

- Cavalier 51 c (tronçon Estevelles/ Harnes)
- Gare d'eau
- Ancienne cimenterie Vicat
- Chemin de halage
- Hôtel de ville

➤ Wingles

- Cité de la gare
- Cité du pont
- Cité des Sports
- Parc de Wingles et étangs d'affaissement
- Cavalier n°63 K (tronçon de Wingles/Vendin-le-Vieil/Lens/Loos-en-Gohelle)

> Vendin-le-Vieil

- Friche de l'ancienne fosse n°10 et des installations industrielles attenantes : cokerie, usine à briquette, centrale électrique, lavoir, parcs de stockage, station d'entretien des locomotives
- Cavalier n°63 K (tronçon de Wingles/Vendin-le-Vieil/Lens/Loos-en-Gohelle)
- Chemin de halage
- Complexe mairie-écoles

ANNEXE 3: Liste des partenaires culturels et acteurs de territoire

Le suivi de la résidence est opéré par un comité technique composé de partenaires privilégiés du territoire, impliqués dans la résidence :

- La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)
- Les villes d'Annay, Estevelles, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil et Wingles.
- La Mission Bassin Minier
- Les services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin hors service Culture & Patrimoine, pilote de la résidence: service environnement de la CALL, directions de l'aménagement et de la cohésion sociale.
- Le Pôle Métropolitain de l'Artois.

Acteurs de territoire qui interviennent dans la protection et la sensibilisation au patrimoine bâti et naturel sur le territoire de la résidence :

- Eden 62, syndicat mixte chargé de la protection, de la mise en valeur et de l'accueil des publics autour d'un espace naturel sensible, dans notre cadre de résidence il s'agit de la gestion de l'espace naturel sensible du terril d'Estevelles.
- Le centre permanent d'initiatives pour l'environnement « Chaîne des Terrils », association agissant dans les champs suivants : éducation et sensibilisation à l'environnement et au développement durable, valorisation, études et conseil (inventaires naturalistes et patrimoniaux, évaluations écologiques, etc.)
- La Mission Bassin Minier

Partenaires culturels privilégiés locaux :

- La médiathèque « Artchipel » de Meurchin possède une salle multifonction, une école de danse, une école de musique, des ateliers d'arts plastiques et un espace multimédia et jeux.
- « Le Trait d'Union » situé à Vendin-le-Vieil, est un équipement composé d'une médiathèque, d'un conservatoire de musique et du service jeunesse et sports.
- L'Atelier Maison d'Expression Plastiques de la Culture et des Loisirs à Wingles a pour but de sensibiliser le public à la culture en proposant des ateliers d'expressions plastiques.
- Les communes de Wingles et d'Annay possèdent chacune une bibliothèque municipale.

Tissu associatif:

Peuvent être citées à titre non exhaustif :

- Les associations d'amis du patrimoine et comités historiques locaux à Annay (4), Pont-à-Vendin (1), Vendin-le-Vieil (3), Wingles (3), Estevelles (2)
- Les associations de comités de quartiers : unions commerciales (Vendin-le-Viel et Meurchin), jeunesse (Meurchin)
- Les associations de protection de l'environnement
- « L'atelier du petit vendinois » : Vendin-le-Vieil
- « Comité de défense du parc Marcel Cabbidu » : Wingles

Les associations sportives

° De cyclisme

- « Cyclo club vendinois » : Vendin-le-Vieil
- « Les fous de la grimpette » : Pont-à-Vendin
- « Amicale cycliste estevelloise » : Estevelles
- Etc.

° De pêche

- « Société amicale des pêcheurs à la ligne » : Annay
- « Carp'styl 62 » : Pont-à-Vendin
- « Amicale des pêcheurs à la ligne » : Wingles
- « Amicale de pêche des étangs de Meurchin » : Meurchin
- Etc.

° Activités nautiques

- « Association nautique annaysienne » : Annay
- « Amicale laïque canoë kayak » : Pont-à-Vendin
- « XTREM'GLISS » : Wingles

°Activités et loisirs de plein air

- « Association sportive et socioculturelle de l'école du centre d'Annay » : Annay
- « Green Pipe », « RUN4FUN » : Vendin-le-Vieil
- Etc.

Les associations culturelles

- « Club photo Annay » : Annay
- « a(rt)venture » : Pont-à-Vendin
- « Cercle sportif et culturel Jean Jaurès club » : Vendin-le-Vieil
- « Clarinette en or » : Wingles
- « Carrés d'Huc » : Meurchin
- Etc.

Centres communaux d'actions sociales (CCAS):

- Le centre communal d'action sociale à Estevelles
- Le centre communal d'action sociale situé à Vendin-le-Vieil

La liste des établissements scolaires présents dans le périmètre retenu pour la résidence sera tenue à la disposition des intervenants à leur arrivée sur le territoire.